

## ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Dossier à déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie  
avant le 30 septembre 2020

Nom et Prénom :

Date de naissance :  
(étudiants jusqu'à 25 ans - nés à partir du 1er  
janvier 1995)

Adresse sur VILLERS-SAINT-PAUL :

Nom de l'école ou organisme de formation :

Formation suivie :  
(ex : CAP, BEP, licence, BTS ....)

Classe ou niveau d'étude :  
(ex : 2nde, terminale, L1, L2 ...)

Numéro de téléphone  
(où l'on peut vous joindre le plus facilement) :

A quel nom le chèque doit-il être établi ?

### Documents à fournir

Tous les documents doivent être **impérativement** présentés en photocopies  
avec ce document rempli. **Attention : Les dossiers incomplets  
ne pourront donner lieu au versement de l'allocation de rentrée scolaire.**

Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P / B.E.P / BAC Pro :

- Carte d'identité (+ livret de famille si le nom des parents est différent)
- Certificat de scolarité 2020/2021
- Justificatif de domicile à Villers-Saint-Paul de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'élève ou de l'étudiant, s'il est majeur

#### Retrait du chèque d'allocation :

Si un mineur retire lui-même le chèque :

- Copie carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au mineur de retirer le chèque

Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur :

- Copie carte d'identité du parent et autorisation écrite du bénéficiaire majeur permettant au parent de retirer le chèque